



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division de l'Encadrement et des Personnels
Administratifs et Techniques

DIEPAT/18-769-1068 du 12/02/2018

ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE REFORME COMPETENTE A L'EGARD DES PERSONNELS DE DIRECTION, DES INSPECTEURS, DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS, DES INFIRMIERS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DES ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Référence : article 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels de direction - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les Infirmiers de l'éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur - Mesdames et Messieurs les Adjointes administratifs de l'éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur - Mesdames et Messieurs les Adjointes techniques des établissements d'enseignement

Dossier suivi par : Mme RICARD - secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les arrêtés rectoraux qui actualisent :

- la composition des commissions de réforme concernant le corps des :
 - Personnels de direction
 - Inspecteurs de l'Education Nationale
 - Infirmiers(e)s de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
 - Adjointes administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
 - Adjointes techniques des établissements d'enseignement

portant désignation des représentants du personnel.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

académie
Aix-Marseille

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

VU l'article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif [...] à l'organisation des commissions de réforme départementales
VU les propositions présentées par les représentants des personnels
ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des personnels de direction en sa séance du 19 mars 2015
CONSIDERANT la fin de fonction de Monsieur Michel PASTWA au 01 septembre 2017
VU la proposition du secrétaire académique de SNPEN-UNSA en date du 06 février 2018

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales **des personnels de direction** :

Rectorat

Division de
l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Référence : CREF

PERDIR 2018 02

Dossier suivi par :

Muriel RICARD

Secrétariat de division

Téléphone :

04 42 91 72 26

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Pour le département des Alpes-de-Haute-Provence

- Monsieur DIDELET Jean-Philippe
Principal Collège Docteur J.M.G Itard - Oraison (04)
- Monsieur Olivier SCHNEBELEN
Principal – Collège Jean Bernard – Salon de Provence (13)

Pour le département des Hautes-Alpes

- Madame Laurane MIRABEL
Proviseur – Lycée professionnel Alpes et Durance - Embrun (05)
- Madame Elisabeth FABREGA
Proviseure – Lycée Dominique Villars – Gap (05)

Pour le département des Bouches-du-Rhône :

- Madame Sylvie JUSSEAUME
Principale – Collège Ruissatel – Marseille (11)
- Monsieur Jean-Marie QUEINNEC
Principal – Collège Henry Vallon – Marseille (14)

Pour le département de Vaucluse :

- Madame Brigitte GAY
Proviseur – Lycée René Char – Avignon (84)
- Monsieur Franck VASSE –
Proviseur – Lycée Philippe de Girard – Avignon (84)

ARTICLE 2 - Les directeurs des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, et le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 06 février 2018

Pour le recteur et par délégation,
le directeur des relations
et des ressources humaines

Mialy VIALLET

académie
Aix-Marseille

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU l'article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif [...] à l'organisation des commissions de réforme départementales
VU les propositions présentées par les représentants des personnels
ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des inspecteurs de l'éducation nationale en sa séance du 21 avril 2015
CONSIDERANT l'arrêté ministériel du 13 juillet 2015 précisant l'affectation de Monsieur Lallai dans l'académie de Nice à compter du 01 septembre 2015
VU la proposition du secrétaire académique de SNIEN-UNSA en date du 31 janvier 2018

ARRETE

Rectorat

Division de
l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Référence : C.REF IEN
2018/02

Dossier suivi par :
Muriel RICARD
Secrétariat de division
Téléphone :
04 42 91 72 26

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales **des inspecteurs de l'éducation nationale** :

Pour le département des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes :

- Monsieur Patrice GANDOIS
IEN, circonscription Pertuis (84)
- Monsieur Claude AUGER
IEN, circonscription Aix-en-Provence Est (13)

Pour le département des Bouches-du-Rhône :

- Monsieur Claude AUGER
IEN, circonscription Aix-en-Provence Est (13)
- Madame Nathalie LEGAIGNOUX
IEN, Politiques éducatives de la Ville de Marseille (13)

Pour le département de Vaucluse :

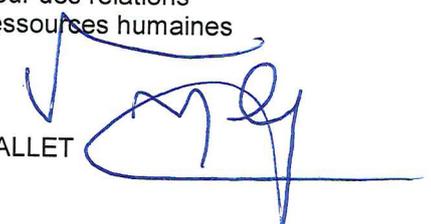
- Monsieur Jean-Jack GRENET
IEN, circonscription L'Isle sur la Sorgue (84)
- Monsieur Claude AUGER
IEN, circonscription Aix-en-Provence Est (13)

ARTICLE 2 - Les directeurs des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, et le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 02 février 2018

Pour le recteur et par délégation,
le directeur des relations
et des ressources humaines

Mialy VIALLET





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

VU l'article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif [...] à l'organisation des commissions de réforme départementales
VU les propositions présentées par les représentants des personnels
ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des infirmiers de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur en sa séance du 29 janvier 2015
CONSIDERANT le changement d'affectation de Mme Djidjiga TAKHEDMIT à compter du 01 septembre 2017

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales **des infirmiers de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur**

Rectorat

Division de
l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Référence : C.REF INF
2018

Dossier suivi par :
Secrétariat de division
Téléphone :

04 42 91 72 26

ce-diepat@ac-aix-
marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Pour le département des Alpes-de-Haute-Provence :

- Madame Florence PIARULLI
Collège André Honorat – Barcelonnette (04)
- Madame Djidjiga TAKHEDMIT
Collège François Raspail - Carpentras (84)

Pour le département des Hautes-Alpes :

- Madame Florence PIARULLI
Collège André Honorat – Barcelonnette (04)
- Madame Marie-Isabelle TAILLEZ
Lycée Honoré Romane – Embrun (05)

Pour le département des Bouches-du-Rhône :

- Madame Catherine MOINE
Collège Simone de Beauvoir – Vitrolles (13)
- Madame Marie-Noëlle ELISSALDE
Aix-Marseille Université - Marseille (13)

Pour le département de Vaucluse :

- Madame Jacqueline BACHIMON
Collège Jean Bouin – L'Isle sur la Sorgue (84)
- Madame Djidjiga TAKHEDMIT
Collège François Raspail - Carpentras (84)

ARTICLE 2 - Les directeurs des services départementaux des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône, et du Vaucluse, et le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 01^{er} février 2018

Pour le recteur et par délégation,
le directeur des relations
et des ressources humaines

Mialy VIALLET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU l'article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif [...] à l'organisation des commissions de réforme départementales

VU l'arrêté portant composition de la commission de réforme départementale des adjoints administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur en date du 9 janvier 2017 paru au bulletin académique n° 727 du 9 janvier 2017

CONSIDERANT le changement d'affectation de Madame Alice BALME au 01^{er} septembre 2017

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont désignées en qualité de représentantes des personnels aux commissions de réforme départementales **des adjoints administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur**

Pour le département des Alpes-de-Haute-Provence

- Madame Brigitte CULOT
DSDEN 04 – Digne Les Bains (04)
- Madame Maria COMITE
DDCSPP – Digne Les Bains (04)

Pour le département des Hautes-Alpes

- Madame Maria COMITE
DDCSPP – Digne Les Bains (04)
- Madame Nathalie GUYON
Lycée André Honnorat – Barcelonnette (04)

Pour le département des Bouches-du-Rhône :

- Madame Monique VANNIER
LP Frédéric Mistral- Marseille (13)
- Madame Ghislaine ABEILLE
Collège Marcel Pagnol – Martigues (13)

Pour le département de Vaucluse :

- Madame Alice BALME
CIO d'Etat - Avignon (84)
- Madame Nathalie BREGUIER
CIO Salon de Provence – Salon de Provence (13)

ARTICLE 2 - Les directeurs des services départementaux des Alpes-de-Haute-Provence des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône, et du Vaucluse, et le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 2 février 2018

Pour le recteur et par délégation,
la directrice des relations
et des ressources humaines

Mialy VIALLET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

VU l'article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif [...] à l'organisation des commissions de réforme départementales
VU les propositions présentées par les représentants des personnels
ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques des établissements d'enseignement en sa séance du 29 janvier 2015
CONSIDÉRANT la mise à la retraite au 01 décembre 2017 de Monsieur Michel PERRIN
VU la proposition de secrétaire académique de CGT EDUC'ACTION en date du 07 février 2018

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales **des adjoints techniques des établissements d'enseignement**

Rectorat

Division de
l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Référence : 2018 02

C.REF ATEE

Dossier suivi par :

Secrétariat de division

Téléphone :

04 42 91 72 26

Fax :

04 42 91 70 06

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Pour le département des Alpes-de-Haute-Provence :

- Monsieur Emmanuel GUINEDOT
LP Métier Sévigné – Gap (05)
- Monsieur François CANU
Collège Rocher du Dragon – Aix-en-Provence (13)

Pour le département des Hautes-Alpes :

- Monsieur Emmanuel GUINEDOT
LP Métier Sévigné – Gap (05)
- Monsieur Yves COUSTON
Lycée Frédéric Mistral – Avignon (84)

Pour le département des Bouches-du-Rhône :

- Monsieur François CANU
Collège Rocher du Dragon – Aix-en-Provence (13)
- Monsieur Pierre MOUTON
Collège Jacques Prévert – Marseille (13)

Pour le département de Vaucluse :

- Monsieur Yves COUSTON
Lycée Frédéric Mistral – Avignon (84)
- Monsieur François CANU
Collège Rocher du Dragon – Aix-en-Provence (13)

ARTICLE 2 - Les directeurs des services départementaux des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône, et du Vaucluse, et le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 07 février 2018

Pour le recteur et par délégation,
la directrice des relations
Pour les ressources humaines,
la directrice des relations et
ressources humaines
Mialy VIALLET

Mialy VIALLET